

INDEMNITE DE FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A TRANSMETTRE AVEC VOTRE DOSSIER

	concerné	non concerné
pièces obligatoires		
Etat de frais		
Attestation ancien et nouveau domicile (intégré au dossier sous forme de tableau)		
justificatif de situation familiale: copie de livret de famille, PACS, jugement de divorce, attestation de vie maritale, copie carte d'identité...		
RIB		
Carte grise du véhicule le cas échéant <u>pour la Métropole uniquement</u>		
arrêté de nomination ou de mise à la retraite ou de changement corps grade		
procès verbal d'installation		
état des services listant l'ensemble des affectations		
attestation de non perception de l'IFCR pour les 5 dernières années <u>pour la Métropole uniquement</u>		
justificatifs du transfert de la résidence familiale : factures électricité, gaz, etc ...pour l'ancien et le nouveau domicile)		
Billets d'avion et cartes d'embarquement <u>pour l'Outre-Mer uniquement</u>		
pièces liées à la situation familiale		
agent avec enfant(s) à charge: copie du bulletin de salaire du mois de l'affectation ou de la nomination, justifiant le supplément familial de traitement ou avis d'imposition de l'année précédant cette affectation		
pièces concernant le conjoint		
Attestation de l'employeur du conjoint précisant que les frais de changement de résidence n'ont pas été pris en charge ou s'ils l'ont été, mentionnant la prise en charge du conjoint et des ayants-droits ou attestation sur l'honneur s'il exerce une profession libérale		
justificatif pole emploi ou retraite		
conjoint fonctionnaire : copie du dernier arrêté de nomination		
Avis d'imposition de l'année précédant la nouvelle affectation ainsi que celle du conjoint en cas de déclaration séparée.		
Copies des 12 bulletins de salaire de l'année antérieure de l'agent		
pièces concernant les autres ayants-droit		
Pour les enfants âgés entre 16 et 20 ans : certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants non scolarisés		
Pour les enfants adoptés lorsqu'ils ne sont pas inscrits sur le livret de famille : extrait de l'acte de naissance		
Pour les enfants handicapés : certificat médical ou copie de la carte d'invalidité.		
Pour les ascendants à charge : une attestation délivrée par la mairie justifiant la présence de l'ascendant au domicile de l'agent ainsi que l'avis d'imposition en cours de l'agent mentionnant les revenus de l'ascendant ou le cas échéant le dernier avis de non imposition de l'ascendant		
Particularités pour les situations de retraites		
au sein de la métropole: attestation de concession de logement par <u>nécessité absolue de service</u>		
pour l'outre-mer: justificatif attestant des intérêts moraux et matériels		